

**Décision portant nomination de l'administratrice provisoire de l'Unité de
Formation et de Recherche des Sciences Odontologiques
du Collège Sciences de la santé
de l'université de Bordeaux**

Le président de l'Université de Bordeaux

Vu les dispositions du code de l'éducation, et notamment les articles L 711-1, L 712-2, L.713-1 et L713-9 ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux ;

Vu les statuts du collège Sciences de la Santé ;

Vu les statuts de l'UFR Odontologie ;

Considérant que l'élection de la nouvelle direction de l'UFR Odontologie aura lieu le 10 décembre 2024 et la fin du mandat de Mme Bertrand Caroline est le 2 décembre 2024, il y a lieu de désigner une administration provisoire qui assurera la direction de l'UFR Odontologie jusqu'à l'élection de la nouvelle direction ;

DÉCIDE

Article 1 : Nomination

Madame Caroline BERTRAND est nommée administratrice provisoire de l'UFR des sciences odontologiques du Collège Sciences de la santé de l'université de Bordeaux pour gérer les affaires courantes ou présentant un caractère urgent.

Article 2 : Durée

Cette nomination prend effet à compter du 3 décembre 2024 et prendra fin avec la désignation de la nouvelle direction de l'UFR des sciences odontologiques du Collège Sciences de la santé de l'université de Bordeaux

Article 3 : Exécution

Le directeur général des services de l'université de Bordeaux est chargé de l'exécution de la présente décision et elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaires de l'université de Bordeaux.

Fait à Talence, le 20 septembre 2024

Dean LEWIS
Président de l'Université de Bordeaux